



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1083

Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes du 22 juin 2009, relative à la poursuite de l'inventaire général du patrimoine de Lyon 2009-2015

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1083 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA REGION RHONE-ALPES DU 22 JUIN 2009, RELATIVE A LA POURSUITE DE L'INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE DE LYON 2009-2015 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La réalisation de l'inventaire architectural et urbain de la Ville de Lyon a été engagée en 1998. Elle constitue, au plan national, l'une des opérations d'inventaire et de recherche les plus importantes dans le domaine de la connaissance approfondie et méthodique du patrimoine urbain et architectural d'une grande agglomération.

Cette opération a débuté par l'étude des quartiers du Confluent (au Sud du cours de Verdun) et de Saint-Nizier.

Elle se poursuit actuellement dans les territoires situés autour des quartiers de la Guillotière, des Jacobins et du secteur Marseille/Saint-André.

Elle concerne d'ores et déjà tous les arrondissements pour le repérage du patrimoine industriel et les opérations d'urgence concernant des secteurs ou des édifices en mutation (Hôtel-Dieu, hôpitaux...).

Cette opération a fait l'objet de deux conventions successives de cinq années chacune entre l'Etat et la Ville de Lyon pour les périodes de 1998 à 2002 et de 2003 à 2008.

Une troisième convention a été approuvée et signée le 22 juin 2009 entre la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes, pour une durée de six années, soit jusqu'au 22 juin 2015.

En effet, depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Service Régional de l'Inventaire dépendant initialement de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) a été décentralisé au profit de la Région Rhône-Alpes sous la dénomination « Service de l'Inventaire Général du patrimoine culturel ».

La convention précitée arrivant à son terme, il s'avère nécessaire de procéder à une reprise de ce document.

Toutefois, compte tenu de la création de la nouvelle Région Rhône-Alpes-Auvergne, de l'élection du nouveau Conseil Régional en décembre 2015, de la nécessité de laisser à celui-ci le temps de se mettre en place, ainsi que de permettre au service de l'Inventaire, de terminer les missions en cours, il vous est proposé en plein accord avec les services de la Région, de prolonger la durée de cette convention par avenant.

Cet avenant aura pour objet de prolonger de 2 ans la convention précitée du 22 juin 2009 entre la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes, soit jusqu'au 22 juin 2017, les autres dispositions de la convention et de son premier avenant relatif au statut du personnel demeurant inchangées.

Il est prévu qu'au moins 6 mois avant ce nouveau terme, les parties conviendront de la préparation et de la signature d'une nouvelle convention à compter de juin 2017.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;

Vu la convention du 22 juin 2009 établie entre la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes ;

Vu ledit avenant n° 2 ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- L'avenant n° 2 à la convention de partenariat susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes, relatif à la poursuite de l'inventaire général du patrimoine de Lyon 2009-2015 prolongé de deux ans, soit jusqu'au 22 juin 2017, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN